

MAIRIE DE MENESPLET
10, RUE DE LA REPUBLIQUE
24700 MENESPLET

CONSEIL MUNICIPAL

COMpte Rendu Sommaire
DE LA SEANCE DU **VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017**

Étaient présents : M. CHAUSSADE, Mme PILET, Mme ANTUNES, M. LAURIERE, M. LAMOTHE, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, M. LACOMBE, M. SERRE, M. DECOLY, Mme QUIVIGER, M. GOUGAY.

Absents excusés : M. BAÏDA (procuration à M. CHAUSSADE), Mme GUILLAUME (procuration à M. PILET), Mme ARVIEUX, Mme VINCENT, Mme RONDA.

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

1 – Délibérations

1 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 (2017.04.001)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif de l'année 2016. Il permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Adopté à l'unanimité.

2 - Convention de mise à disposition du personnel scolaire de La CCIDL à compter du 1^{er} septembre 2017 (2017-04-002)

Considérant que les communes membres de la Communauté de Communes Isle Double Landais ont des missions techniques ou administratives, à faire effectuer à des agents communaux il est proposé au conseil municipal de prévoir la mise à disposition de l'agent de la Communauté de communes dans les conditions précisées ci-après à compter du 1^{er} septembre 2017 : - 1 adjoint technique – 35h/hebdo/ mise à dispo 4.79 cts. Adopté à l'unanimité.

3 – Transfert d'emprunts de la commune de Ménesplet à la CCIDL – Précisions (2017-04-003)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de compléter la délibération N° 2015-06-012 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2015 actant les transferts d'emprunts contractés par la commune de MENESPLET vers la Communauté de Communes Isle Double Landais en validant le principe du remboursement à la CCIDL des annuités relatives aux emprunts suivant :

- **Caisse des dépôts et consignations**, emprunt N° **1238046** pour un Capital transféré de **89 755.82 €**
- **Caisse d'Epargne**, emprunt N° **9086717** pour un Capital transféré de **84 877.14 €**
- **Crédit agricole**, emprunt N° **70004495282** pour un Capital transféré de **487 814.17 €**

Adopté à l'unanimité.

4 - Transfert de compétence de la commune de Ménesplet à la CCIDL - PLU (2017-04-004)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été transférée à la CCIDL (Communauté de Communes Isle Double Landais), en date du 27 mars 2017. Trois projets étant en cours d'élaboration, certaines dépenses sont budgétisées en ce sens ; il convient donc de prévoir un fonds de concours à attribuer la CCIDL pour qu'elle puisse s'acquitter des sommes préalablement engagées par la commune de Ménesplet. 3 600.00 € seront versés dans un premier temps, le reste sur facture de la CCIDL. Adopté à l'unanimité.

5 – Budget général : Décision Modificative n°2 – Virements de crédits (2017-04-005)

Afin de verser un fonds de concours à la CCIDL, d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Investissement dépenses – compte 202 = - 6 300.00 €
 - Investissement dépenses – compte 2041511 = + 6 300.00 €
- Adopté à l'unanimité.

6 – Convention financière MENESPLET / LE PIZOU (2017-04-006)

Le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'un désherbant mécanique et de matériel connexe pour un montant de 3 840.00 € TTC, composé comme suit :

- Désherbeur mécanique MD60 d'une valeur de 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC
- Lame pour MD60 d'une valeur de 100.00 € HT soit 120.00 € TTC
- Traîne métallique MD60 d'une valeur de 100.00 € HT soit 120.00 € TTC

Enregistré sous le numéro d'inventaire 2017000003 du registre de la commune de MENESPLET. Ce matériel a pour objet l'entretien du cimetière.

La commune de LE PIZOU souhaitant acquérir ce matériel pour moitié avec la commune de MENESPLET, et en disposer à égalité de temps, suivant les besoins, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention entre les deux collectivités pour en régler les effets. Adopté à l'unanimité.

7 – Budget général : Décision Modificative n°3 – Virements de crédits (2017-04-007)

Suite à la demande du Club Passion, association de la commune, il convient, afin de verser à celle-ci une subvention pour l'année 2017 de 1 100.00 € et d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Fonctionnement dépenses – compte 022 = - 1 100.00 €
- Fonctionnement dépenses – compte 6574 = + 1 100.00 €

Adopté à l'unanimité.

II – Informations

1 – Salle des fêtes : information sur les avenants et point sur la situation

Le maire informe le conseil municipal de la signature d'un avenant en plus-value et moins-value sur les lots suivants :

- **ENTREPRISE GIRON** – lot 9 – Avenant n°1 - Moins-value de 200.00 € HT qui porte le montant du marché à **9 883.30 € HT**
- **ENTREPRISE GANTCH** – lot 3 – Avenant n°1 - Moins-value de 390.30 € HT qui porte le montant du marché à **5 876.26 € HT**

A ce jour, le montant total des dépenses s'élève à 420 399.35 € HT (toutes factures confondues : maîtrise d'œuvre, publicité, travaux etc...), il reste à mandater 9 076.31 € avant de pouvoir déposer les demandes de subventions DETR et contrats d'objectifs cantonaux.

2 & 4– Lecture de divers courriers

2-1- demande d'un administré pour l'acquisition de parcelles appartenant à la commune. Accord du conseil

2-2- remerciements famille suite à décès Marie-Anne HEBERT

2-3- Accord sur le principe de proposer un tarif pour l'achat d'un terrain appartenant à la famille REY.

3 – information 100^{ème} CONGRÉS des maires

Monsieur le Maire informe le conseil du 100^{ème} congrès des Maires se déroulant à Paris en novembre 2017. Aucun élu n'est intéressé pour s'y rendre.

5 – informations communautaires

Vu pour être affiché le Lundi 18 septembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Ménesplet le 18 septembre 2017
(Sceau de la mairie)

Le Maire,
(signature)